FICHE SIGNALÉTIQUE

Préparée conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

Date de révision : 1/7/2015
FS nº : ND2011
Version 3.2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : 140 High Strength Threadlocker

Synonymes : 140 Threadlocker
Numéro de produit : 140

Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Verrouillage de filetage
Utilisations déconseillées : S.O.

Fournisseur :

ND Industries, Inc.
1893 Barrett Road
Troy, Michigan 48084
Tél. : 248 288-0000
Télécopieur : 248 288-0022
Courriel : info@ndindustries.com
Site Web : www.ndindustries.com

Numéros de téléphone d'urgence :

Urgence médicale :	États-Unis	1 800 222-1222
Urgence lors du transport :	États-Unis	1 800 424-9300
	International	+1 703 527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Classification SGH conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 (HCS de l'OSHA)

Irritant, œil (catégorie 2B)
Irritant, peau (Catégorie 2)

Éléments d'étiquetage OSHA / SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogrammes :

Mention d'avertissement : **Avertissement**

Mention(s) de danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une irritation oculaire

Conseil(s) de prudence

Prévention :

Se laver le visage, les mains et toute peau exposée soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec une grande quantité de savon et d'eau.
En cas d'irritation cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Stockage :
P402 + P404 - Stocker dans un endroit sec. Entreposer dans un contenant fermé.

Élimination :
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro EINECS	% en poids	Classification UE*
Diméthacrylate de polyglycol	25852-47-5	S.O.	30-40	Non classé
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	212-782-2	20-30	Irrit. ocul. 2 Irr. cut. 2 Sensib. cut. 1
Résine de fumérate de bisphénol A	39382-25-7	S.O.	20-30	Non classé
Saccharine	81-07-2	201-321-0	1-5	Non classé
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	201-254-7	1-3	Org. Perox. E Acute Tox. 3 * Acute Tox. 4 * Acute Tox. 4 * STOT RE 2 * Skin Corr. 1B Aquatic Chronic 2

**La classification UE* ne vise que des concentrations pures des matières individuelles et représente la classification en vertu de la réglementation de l'UE. Elle ne représente pas le mélange lui-même.*

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Rincer la zone touchée avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau tempérée pendant au moins 20 minutes. Maintenir les paupières ouvertes pour s'assurer une irrigation complète des yeux. Retirer les verres de contact. Demander des soins médicaux immédiats.

Inhalation : Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur a cessé de battre, pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Demander des soins médicaux immédiats.

Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissements spontanés, placer la tête plus basse que les genoux ou, si la personne est inconsciente, en position de sauvetage. Demander des soins médicaux immédiats.

Notes explicatives au médecin : Maintenir une ventilation adéquate et une oxygénation du patient.

5. INFORMATION SUR L'INCENDIE ET L'INFLAMMATION

Point d'éclair > 94 °C (200 °F)

Limites d'explosion dans l'air - supérieures (%) : Sans objet

Limites d'explosion dans l'air - inférieures (%) : Sans objet

Classement d'inflammabilité de l'OSHA : Combustible

Température d'auto-inflammation : Non établi pour le produit lui-même.

Agents extincteurs : Produit chimique, dioxyde de carbone, mousse

Équipement de protection particulier pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement complet, y compris un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH qui fonctionne à demande de pression ou autre pression positive lors de la lutte contre un incendie.

Dangers particuliers : Non établi pour le produit lui-même.

Décomposition ou produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, fumée, vapeurs, hydrocarbures non brûlés, aldéhydes et cyanures.

Risque d'explosion de la Sans objet.

poussière :

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles : Seul un personnel formé doit nettoyer un déversement. Évacuer tout le personnel non essentiel. Ventiler la zone du déversement. Éviter de respirer les vapeurs, ainsi que le contact avec les yeux et la peau. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes de nettoyage : Évacuer le personnel autre que le personnel d'intervention. Isoler la zone et empêcher l'accès. S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Transférer dans un conteneur à déchets. Ramasser/gratter le matériel sec. Le déchet peut alors être éliminé conformément à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux. S'assurer une ventilation adéquate.

Consulter la section 7 pour des renseignements sur la manutention dans des conditions de sécurité.
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
Consulter la Section 13 pour des données sur l'élimination.

Précautions environnementales : Ne pas laisser le produit déversé sur ou dans le sol, les conduits d'écoulement de l'eau, les égouts, les rivières ou autres cours d'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les vapeurs. Travailler dans un endroit bien ventilé. Ne pas ingérer. Des douches de sécurité et des douches oculaires doivent être accessibles pour utilisation dans la zone de travail immédiate. Se laver les mains après utilisation de ce produit, et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Stockage dans des conditions de sécurité : Maintenir les récipients fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de la lumière solaire directe et de sources de chaleur. Stocker dans des contenants approuvés. Ne pas laisser le produit geler.

Matériaux incompatibles Matières comburantes

8. GESTION DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION

Aucune limite d'exposition professionnelle (LEMT) n'a été publiée pour le produit lui-même ou ses composants.

MESURES D'INGÉNIERIE : Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'atmosphère ambiante du lieu de travail sous les limites d'exposition indiquées ci-dessus (s'il y a lieu). L'utilisation d'une ventilation générale par dilution ou par aspiration à la source est recommandée pour limiter les expositions à la bruine, aux vapeurs ou à une pulvérisation. Ne pas utiliser dans une zone confinée avec peu ou pas de circulation d'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire requise pour utilisation avec ce produit. Si ou quand les concentrations atmosphériques excèdent les directives d'exposition, utiliser un respirateur à épuration d'air homologué NIOSH. Utiliser un respirateur qui a été choisi par un hygiéniste industriel ou autre personne techniquement qualifiée pour les conditions de travail particulières. Si des appareils respiratoires sont utilisés, OSHA exige une conformité avec son programme d'appareils respiratoires. Pour des situations où les concentrations atmosphériques peuvent excéder la concentration à laquelle un respirateur à épuration d'air est efficace, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive (appareil respiratoire à adduction d'air pur ou autonome).

Protection des mains : Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit. Sélectionner et

	utiliser des gants ou des vêtements de protection pour empêcher un contact avec la peau, selon les résultats d'une évaluation de l'exposition.
Protection des yeux :	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. Lunettes protectrices contres les agents chimiques et un écran facial doivent être utilisés en présence d'une possibilité d'éclaboussures. Une douche oculaire doit être située dans l'aire immédiate de travail.
Protection cutanée et corporelle :	Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés pour le travail. Sélectionner et utiliser des gants ou des vêtements de protection pour empêcher un contact avec la peau, selon les résultats d'une évaluation de l'exposition.
Autre :	Une évaluation des dangers doit être effectuée avant d'utiliser ce produit pour déterminer l'équipement de protection individuelle approprié pour la tâche. Une douche de sécurité et des douches oculaires doivent être accessibles pour utilisation dans la zone de travail immédiate. Interdiction de fumer, de manger ou de boire lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains après utilisation de ce produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide rouge
Odeur :	Cumène
pH	Sans objet
Seuil de perception de l'odeur :	Non établi pour le produit lui-même.
Pression de vapeur :	Non établie pour le produit lui-même.
Densité de vapeur :	Non établie pour le produit lui-même.
Point d'éclair	> 94 °C (200 °F)
Limites d'explosion dans l'air - supérieures (%) :	Sans objet
Limites d'explosion dans l'air - inférieures (%) :	Sans objet
Classement d'inflammabilité de l'OSHA :	Combustible
Température d'auto-inflammation :	Non établie pour le produit lui-même.
Température de décomposition :	Non établie pour le produit lui-même.
Point initial d'ébullition/plage :	Non établi pour le produit lui-même.
Point de fusion :	Sans objet
Point de congélation :	Non établie pour le produit lui-même.
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Densité :	> 1,0
Densité relative :	Non établie pour le produit lui-même.
% de matières volatiles (par volume) :	15,58 g/l (0,13 lb/gal)
Taux d'évaporation :	Non établie pour le produit lui-même.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non établie pour le produit lui-même.
Viscosité :	Non établie pour le produit lui-même.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans les conditions recommandées. Voir la section 7.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Sensibilité mécanique (choc) :	Sans objet.
Conditions à éviter :	Éviter les agents oxydants forts. Éviter les températures de stockage inférieures au point de congélation et supérieures à 37,8 °C (100 °F).
Décomposition ou produits de combustion dangereux :	Voir la section 5.
Effets d'une décharge statique :	Minimaux

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : Ingestion, contact avec la peau, contact avec les yeux

Signes et symptômes d'une exposition : Un contact avec la peau peut se manifester par une rougeur ou une irritation à l'emplacement de l'exposition. Un contact avec les yeux se manifeste par une irritation, une rougeur et un larmoiement des yeux. Une ingestion se manifeste par une irritation du tube digestif et un inconfort gastro-intestinal.

Aucune donnée toxicologique n'a été établie pour le produit lui-même.

Les composants de ce produit avec des données toxicologiques associées sont fournis ci-dessous.

Toxicité aiguë

DL_{50} orale :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
CL_{50} par inhalation :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
CL_{50} cutanée :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée / Irritation cutanée : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Cancérogénicité

ACGIH,	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par l'ACGIH.
CIRC :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le CIRC.
NTP :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par le NTP.
OSHA :	Aucun composant de ce produit n'est présent à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % et identifié comme un carcinogène probable, possible ou confirmé pour l'homme par l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Tératogénicité : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Danger par aspiration : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

Matériaux synergiques : Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les renseignements fournis sont fondés sur les données des composants et la toxicologie de produits similaires.

Toxicité aquatique : Ne pas laisser le produit déversé sur ou dans le sol, les conduits d'écoulement de l'eau, les égouts, les rivières ou autres cours d'eau.

Évolution dans l'environnement :

Mobilité :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Bioaccumulation :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Persistance/dégradabilité :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.
Répartition dans des compartiments environnementaux :	Aucune donnée disponible sur le produit lui-même.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination :
L'élimination de ce produit doit se faire conformément à toutes les exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales. Lors de l'élimination des matières de rebut, contacter uniquement des services professionnels agréés d'élimination de déchets. Ne pas jeter du produit usagé ou inutilisé ou des déchets dans des eaux usées domestiques ou des systèmes ou collecteurs d'eau pluviale.
.

Classification RCRA (40 CFR 261),
Éliminer conformément à toutes exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales.

Produit inutilisé et non contaminé :
Éliminer conformément à toutes exigences réglementaires locales, provinciales et fédérales.

Avis de non-responsabilité :
Les renseignements contenus dans la présente section se rapportent au produit comme il est expédié dans sa composition prévue telle que décrite à la section 2 de la présente FS. Une contamination ou un traitement peuvent modifier les caractéristiques du déchet et les exigences. Une réglementation peut également s'appliquer aux contenants vides, les doublures ou à l'eau de rinçage. Les règlements provinciaux et locaux peuvent différer des règlements fédéraux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Polluant marin :	S.O.
Toxicité par inhalation :	S.O.

IATA : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.

IMDG : Non réglementé

Numéro d'identification des Nations Unies :	S.O.
Nom officiel d'expédition :	S.O.
Classe de danger :	S.O.
Groupe d'emballage :	S.O.
Polluant marin :	S.O.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement de danger

Classement OSHA : Dangereux
Irritant, œil (catégorie 2B)
Irritant, peau (Catégorie 2)

Inventaires internationaux

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur, ou sont exempts de, la liste des inventaires suivants :

Oui	- Inventaire australien des substances chimiques (AICS)
Oui	- Liste intérieure des substances (LIS)
Oui	- Inventaire chinois
Oui	- Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)
Oui	- Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)
Oui	- Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECL)
Oui	- Loi sur les substances dangereuses et les nouveaux organismes de la Nouvelle-Zélande (HSNO)
Oui	- Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)
Oui	- Inventaire de la TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

ÉTATS-UNIS Règlements fédéraux

Avis d'exportation TSCA 12 (b) : Aucune

Modifications de 1990 à la Loi sur la qualité de l'air (CAA, section 11240 : CFR 82) : Non

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

Loi sur la qualité de l'eau (CWA - Clean Water Act, 40 CFR 116) : Aucun polluant prioritaire

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA - Loi sur la réponse environnementale globale, la compensation et la responsabilité, 40 CFR 302) : Oui

Composant	N° CAS	Quantité à déclarer (QD)
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	4,54 kg (10 lb)
Saccharine	81-07-2	45,4 kg (100 lb)

Superfund Amendments and Reauthorization Act, Title III (SARA) :

SARA Section 302 (40 CFR 355) substance très dangereuse : Non

Composant	N° CAS	Quantité
S.O.	S.O.	S.O.

SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Catégorie de danger : Aiguë

Sara Section 313 (40 CFR 372) Inventaire de rejets toxiques : Oui

Composant	N° CAS	Quantité
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	1 - 3 %

ÉTATS-UNIS Réglementation des États

Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Composant	N° CAS	Quantité
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9	1 - 3 %

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Code HMIS :

Indice HMIS : * - chronique, 0 - minimal, 1 - léger, 2 - modéré, 3 - sérieux, 4 - grave

Santé : 2
Inflammabilité : 1
Danger physique : 0

Autres coordonnées :

Préparée par :	ND Industries, Inc. – Safety, Health and Environmental Affaires
Version :	3.2
Date de révision :	1/7/2015
Date de révision précédente :	Aucune
Justifications de la révision :	**Mises à jour à la section 2**

Glossaire :

ACGIH :	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS :	Numéro de registre CAS
Valeur plafond :	Limite d'exposition absolue qui ne doit jamais être excédée à aucun moment
CERCLA :	Loi sur la réponse environnementale globale, la compensation et la responsabilité
SGH :	Système général harmonisé
HCS :	États-Unis Norme sur la communication des risques
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
IATA :	Association du transport aérien international
IDLH :	Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
DOT :	États-Unis Département des transports
OSHA :	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle
NTP :	États-Unis Programme national de toxicologie
PEL :	Limite d'exposition admissible - Une concentration dans l'air à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de manière répétitive... sans effet néfaste sur la santé. Établie par OSHA aux États-Unis
ppm :	parties par million
RCRA :	Loi sur la conservation et le rétablissement des ressources
SARA :	Superfund Amendments and Reauthorization Act
STE :	Limite d'exposition de courte durée - Une exposition unique pour une durée de 15 minutes, qui ne peut être répétée plus de quatre fois par jour
TSCA :	Loi réglementant les substances toxiques
TLV :	Valeur limite d'exposition - Une concentration dans l'air à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de manière répétitive... sans effet néfaste sur la santé. Établie par ACGIH aux États-Unis
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps - Exposition moyenne sur la base d'un horaire de travail de 8 h/jour et de 40 h/semaine

Avis de non-responsabilité :
Les renseignements présentés sont fondés sur des renseignements que ND Industries, Incorporated considère comme exacts. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est offerte. Les renseignements sont fournis uniquement à des fins d'information et d'examen et ND Industries, Inc n'assume aucune responsabilité légale pour l'utilisation de ceux-ci ou une dépendance à leur égard. En cas de divergence entre les renseignements du document autre qu'en anglais et sa contrepartie anglaise, la version anglaise aura préséance.

®ND et ND Industries, Inc. sont des marques de commerce enregistrées de ND Industries Incorporated,
™ Vibra-TITE est une marque de commerce de ND Industries, Inc.